

# Communauté de communes Sud Morvan

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

## ELABORATION DU PLUI

### APPROBATION



### 5b – Assainissement

Elaboration de PLUi prescrite le 7 Décembre 2011

**Vu pour être annexé à notre  
délibération en date du**



Atelier du triangle

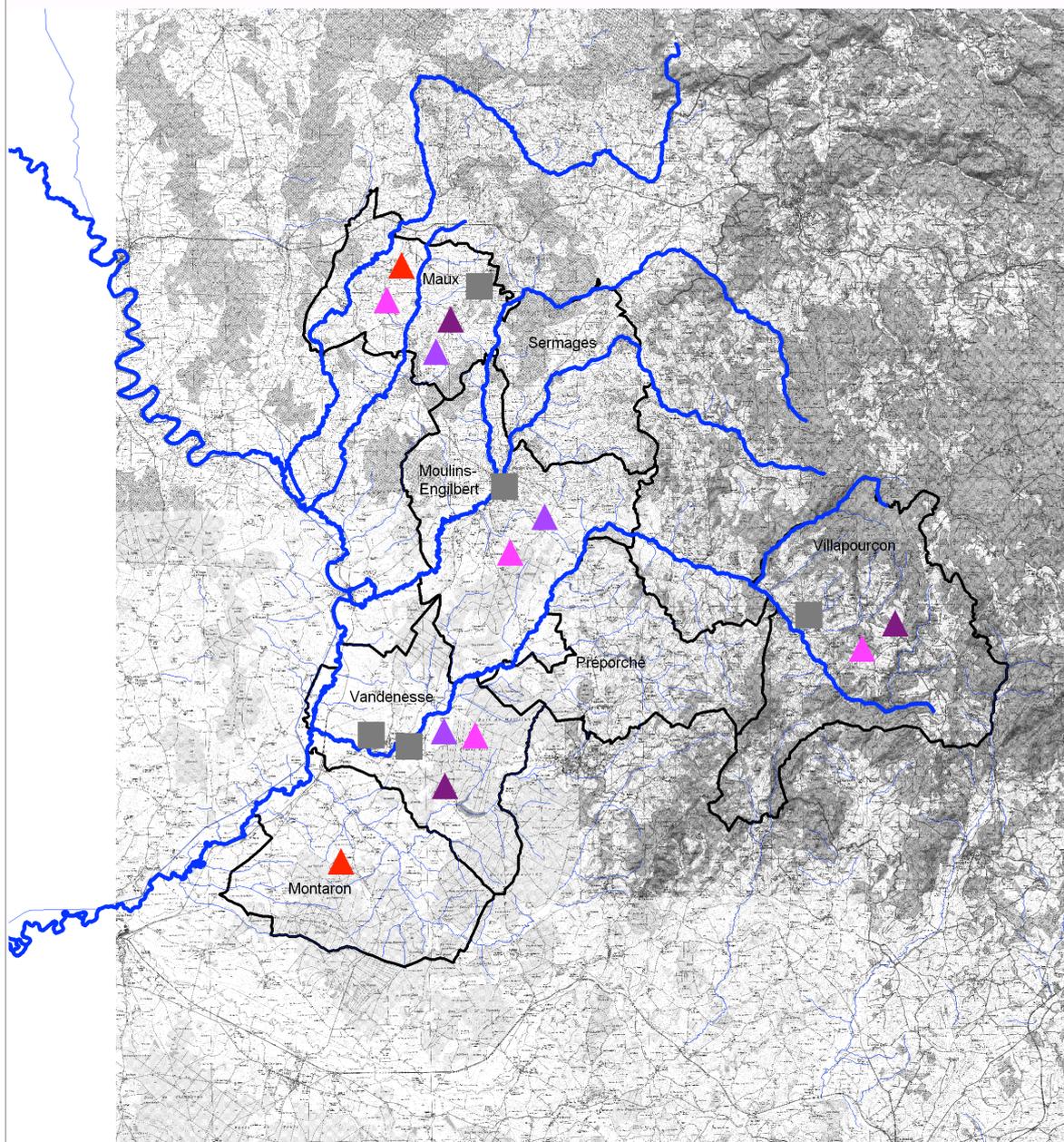


P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. - R. BENOIT Architecte d.p.l.g. - D. GOUIN Architecte d'intérieur  
Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle

Espace Entreprise Mâcon-Loché - 126, rue Pouilly Vinzelles - 71000 MACON - Tél : 03 85 38 46 46 - Fax 03 85 38 70 20 - Email : atelier.triangle@wanadoo.fr



## ASSAINISSEMENT



### Gestion de l'assainissement collectif

- |   |  |   |                         |
|---|--|---|-------------------------|
|  | Services publics de l'eau                |  | Localisation des STEP   |
|  | Traitement des eaux usées par la commune |  | Cours d'eau et rivières |
|  | Transport des eaux usées par la commune  |  | Principaux cours d'eau  |
|  | Collecte des eaux usées par la commune   |  | Communes de la CCSMV    |

### Elaboration du PLUi de la Communauté de communes Sud Morvan

0 2 4  
Kilomètres

Échelle: 1:170 000



Source : CCSMV  
Fond : IGN SCAN 25

## 1. Assainissement collectif

Le traitement des eaux usées est assuré par plusieurs stations d'épurations communales (STEP).

- Maux-Chamnay ;
- Moulins Engilbert ;
- Vandenesse le bourg ;
- Vandenesse le Mousseau ;
- Villapourçon Fragny.

A l'échelle de la CCSMV, 4 communes possèdent leur **schéma d'assainissement** (Vandenesse, Maux, Villapourçon et Moulins-Engilbert).

### État de fonctionnement des STEP communales

Pour la plupart des STEP, le fonctionnement global est plutôt moyen. On note également la présence d'eaux claires intempêtes dégradant ainsi la qualité de l'eau.

Commune	Année mise en service	Type de gestion	Capacité nominale	Charge polluante moyenne traitée	Fonctionnement global (SDE 58)	Qualité du rejet	Impact du rejet sur le milieu récepteur	Problème sur le réseau	Problème sur la station	Travaux à réaliser à court terme	Exploitation
Maux - Chamnay	06/1996	Régie	140 EH	40 EH	Moyen	Moyen	Moyen	Oui - Eaux claires intempêtes	Oui - Mauvaise élimination de la	Oui si impact sur le milieu récepteur	Bon suivi
Moulins-Engilbert	11/1991	Affermage (Lyonnais et des	1 583 EH	630 EH	Satisfaisant	Bon	Fort	Oui - Problème d'eaux claires permanentes	Non	Mise en place d'une convention avec le	Bon suivi
Vandenesse - Le Bourg	08/1976	Régie	250 EH	110 EH	Moyen	Bon	Moyen	Oui - Réseau unitaire moyennement compatible avec le type	Non mais des améliorations sont possibles	Amélioration du fonctionnement des pompes par	Suivi à améliorer
Vandenesse - Le Mousseau	1985	Régie	40 EH								
Villapourçon - Fragny	09/2000	Régie	70 EH	20 EH	Moyen	Médiocre	Fort	Non	Oui - au niveau du filtre à sable	Renouvellement d'une partie du	Bon suivi

### Services publics

- **Moulins Engilbert** assure la collecte et le traitement de ces eaux usées.
- L'assainissement collectif sur la commune de **Maux** est à la fois assuré par la commune (collecte, le transport et le traitement de ces eaux usées) mais également par le SIEAP du Bazois (collecte et transport)
- l'assainissement collectif sur la commune de **Vandenesse** est assuré uniquement par la commune (collecte, le transport et le traitement de ces eaux usées).
- La commune de **Villapourçon** assure la collecte et le transport de ces eaux usées
- La commune **Montaron** est desservie en eau par les services publics de l'eau.
- pour la commune de **Préporché** et de **Sermages** nous n'avons pas d'information sur la gestion du service d'assainissement collectif.

Par ailleurs, les données relatives à la qualité de l'eau n'ont également pas été publiées.

## 2. Assainissement individuel (non collectif)

Il y a au total 1856 habitations concernées par l'assainissement individuel.

- MAUX : 85 habitations ;
- MONTARON : 157 habitations ;
- MOULINS-ENGILBERT : 500 habitations ;
- PREPORCHE : 207 habitations ;
- SERMAGES : 198 habitations ;
- VANDENESSE : 150 habitations ;
- VILLAPOURCON : 561 habitations.

Certaines habitations de la communauté de communes du Sud Morvan ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées collectif. Aussi, la Communauté de Communes du Sud Morvan a créé son **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** en août 2007 (loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006)

La CCSMV s'est associée avec le **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (S.I.A.E.P.A) de Pannecièrre** afin de mutualiser les moyens et ainsi réduire le coût pour les usagers du service.

## 3. la Ressource en eau potable (AEP)

3 Syndicats intercommunaux en eau potable assurent la production, le transfert et la distribution des communes du territoire du Sud Morvan.

**Le SIAEP de la Dragne** (Syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable) assure la production, le transfert et la distribution en eau potable pour les communes suivantes :

- Moulins-Engilbert,
- Préporché,
- Sermages,
- Villapourçon,

Le point de prélèvement est le captage de Rangère situé à Villapourçon sur les contreforts du Mont Préneley. Les indicateurs liés à la qualité de cette ressource n'ont pas encore été publiés

**Le SIEAP du Bazois** assure la production, le transfert et la distribution en eau potable pour la commune de Maux.

Le point de prélèvement est le captage du Mingot

**Le SIEAP du Val d'Aron** assure la production, le transfert et la distribution en eau potable pour les communes de Vandenesse et de Montaron. Le service de l'assainissement est géré selon un mode de gestion affermage et assure production et distribution.

Les points de prélèvement de cette ressource en eau sont les captages de d'Aulnat, et de Charrin.